



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 14 septembre 2015 à 20h**

**Présent(e)s :**

- M. Jean-Jacques Duquesne, Vice-Président (remplace Mme Deshayes à la présidence)
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire  
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusée : Mme Annick Deshayes, Présidente

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications de la Mairie.
4. Nomination des présidents(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote pour 2016.
5. Election des membres du Conseil des Anciens de Troinex pour la période 2015-2020.
6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 24 juin 2015) :
  - Octroi en 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.
  - Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus.
  - Financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.
  - Financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.

- Participation 2016 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.-.
- Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- Participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de CHF 3'300'000.-.
- Participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'500'000.-.
- Octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

7. Propositions individuelles et questions.

8. Huis clos : demandes de naturalisations.

---

En l'absence de Mme Annick Deshayes, Présidente, M. Duquesne, préside cette séance qu'il ouvre à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au public présent ainsi qu'à M. Guy Lavorel, Maire, et à ses adjoints, MM. Lionel Courbat et Marc Truan, puis donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune remarque.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015**

Ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Vice-Président résume la lettre reçue par le Bureau du Conseil municipal émanant d'un collectif regroupant une quinzaine d'associations genevoises et ayant pour but d'améliorer la vie nocturne sur le canton de Genève. Il s'agit d'une pétition que les citoyens peuvent signer, adressée au Bureau afin que celui-ci informe le Conseil Municipal de son existence. M. Duquesne cite quelques extraits de cette pétition et conclut que les personnes intéressées peuvent demander une copie au secrétaire.

### **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

#### **Personnalités de la commune décédées durant l'été**

Mme Denise Meynard, maman de l'ancien adjoint M. Yves Meynard, est décédée le 25 juillet, dans sa 86e année. M. le Maire pense que tous les Conseiller(e)s municipaux(les) connaissent un ou plusieurs membres de la famille Meynard et rappelle que le mari de Mme Meynard, M. Pierre Meynard, avait tenu l'épicerie du village pendant de nombreuses années.

Mme Jeanne Lavergnat, décédée le 8 août, dans sa 95<sup>e</sup> année, avait été décorée, avec son mari, de la médaille des Justes parmi les Nations par l'Etat d'Israël pour avoir aidé de nombreux juifs à passer la frontière durant la dernière guerre. La commune de Troinex avait décerné le Mérite Troinésien à Mme Lavergnat en 2011. M. le Maire adresse sa sympathie à la famille Lavergnat et à son petit-fils, David, Conseiller municipal.

M. Lavorel a également une pensée particulière pour M. Jean-Jacques Duquesne, qui a perdu son papa durant l'été.

#### **Aménagement des chemins et des zones 20 et 30 km/h**

M. le Maire a le plaisir d'informer le Conseil municipal que les travaux d'aménagements définitifs des

chemins de Drize, des Moulins-de-Drize et de Saussac, ainsi que d'aménagement des zones 20 et 30 km/h, vont débuter le 21 septembre prochain. Un exemplaire de la circulaire qui sera distribuée cette semaine à tous les habitants de la commune a été remis aux Conseiller(e)s municipaux(les). Ces derniers peuvent constater que les travaux débuteront au chemin de Drize, où ils dureront environ 5 mois, et que durant cette période la circulation de transit sera interdite sur ce chemin et le trafic sera dévié par la route de Drize et la route de Troinex.

### **Nouveau parc de jeux de la garderie d'enfants**

Les travaux de réfection du parc de jeux de la garderie d'enfants, pour lesquels le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 40'000.- le 16 mars 2015, se sont déroulés comme prévu durant les vacances d'été. Les enfants et les éducatrices ont donc trouvé de magnifiques jeux à la rentrée scolaire et les responsables de la garderie ont adressé leurs remerciements à la Mairie. M. Lavorel fait circuler quelques photos de ce parc qui a été entièrement refait à neuf.

### **Parcelle des Crêts à la route de Troinex**

Les nouveaux propriétaires de ces terrains et leurs mandataires, qui sont venus présenter leur projet d'urbanisation lors d'une séance des Commissions réunies le 24 juin dernier, ont pris contact avec les associations d'habitants des quartiers voisins, à savoir le quartier des Crêts et celui du ch. Sous-le-Crêt. Une séance d'information destinée aux habitants de ces deux quartiers aura lieu le 28 septembre prochain à 18h30 à la salle des fêtes.

Bien qu'ayant reçu une invitation, la Mairie a décidé de ne pas participer à cette séance afin que le dialogue ait lieu en priorité entre les promoteurs et les voisins. Une séance d'information publique sera organisée par la Mairie lorsque le projet sera un peu plus avancé. Cependant, les Conseiller(e)s municipaux(les) qui souhaitent assister à cette séance peuvent tout à fait y participer, l'invitation des promoteurs s'adressant également au Conseil municipal.

### Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

#### **Journée « A pied à l'école »**

M. Courbat indique que vendredi 18 septembre aura lieu la « Journée internationale à pied à l'école », dont le but est de rappeler l'importance de se rendre à pied à l'école (ou par un autre moyen de mobilité douce) plutôt qu'en voiture, et de valoriser des actions telles que le Pédibus.

La commune et l'école de Troinex participeront à cette journée en organisant une petite manifestation le matin. Par ailleurs, cette année le Conseil d'Etat a décidé de soutenir particulièrement cette action et les Conseillers d'Etat se rendront dans les communes de leur choix pour accompagner une ligne de Pédibus. M. Serge Dal Busco a décidé de venir à Troinex et il sera donc accueilli à 7h30 au chemin de Drize, où il accompagnera les enfants de la ligne 2 du Pédibus, avec M. Lavorel, jusqu'à l'école.

Il y aura ensuite, vers 8h00, une courte cérémonie dans le préau de l'école et une distribution de petits pains pour les enfants, ainsi que de café et croissants pour les adultes. Les membres du Conseil qui souhaitent être présents sont les bienvenus entre 8h et 8h30 environ dans le préau de l'école.

#### **Marché Campagnard**

M. Courbat rappelle que le traditionnel marché campagnard d'automne aura lieu le samedi 3 octobre prochain et espère que les Conseiller(e)s municipaux(les) seront nombreux à y participer, en particulier pour tenir le stand de fruits et légumes. Comme d'habitude, il y aura de nombreux stands d'artisanat et de petite restauration, notamment celui de l'Amicale des sapeurs-pompiers que la Mairie remercie. Les résultats du lâcher de ballons de la fête des Promotions seront proclamés et il y aura des animations pour les enfants.

Enfin, M. l'Adjoint signale qu'en ce qui concerne le stand de fruits et légumes, la marchandise proviendra en grande partie des producteurs de Troinex, ceci grâce à l'initiative et à l'aide de M. David Lavergnat.

### Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

#### **Information concernant les estimations des recettes fiscales 2016**

Le Département des finances (DF) a communiqué en juillet dernier ses premières estimations des recettes fiscales pour 2016, basées sur les informations à disposition au 30 juin 2015. M. Truan

communiquent les chiffres qui concernent Troinex :

|                          | Estimations<br>budget 2015 | Estimations<br>budget 2016 | Ecarts<br>2015-2016 | Estimations<br>comptes 2014 |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Recettes fiscales        | CHF                        | CHF                        | CHF                 | CHF                         |
| Valeur du centime addit. | 163'137                    | 161'203                    | -1'934              | 158'730                     |
| Personnes physiques      | 6'525'480                  | 6'448'120                  | -77'360             | 6'349'218                   |

La diminution par rapport à 2015 s'explique essentiellement par la baisse du taux de part privilégiée de notre commune, qui se montera à environ 63% en 2016, contre 68% en 2015. M. Truan rappelle quel est le but et le fonctionnement de la part privilégiée, qui avait augmenté ces deux dernières années, ce qui avait permis d'enregistrer de meilleures recettes fiscales. Cette tendance va cependant s'inverser, l'année 2014 ayant été excédentaire.

Par ailleurs, compte tenu des perspectives économiques plutôt pessimistes, les prévisions de rentrées fiscales cantonales pour 2015 et 2016 ne sont pas très réjouissantes. L'élaboration d'un budget équilibré pour 2016 ne sera donc pas une sinécure, annonce M. Truan. L'Exécutif y travaille actuellement et M. l'Adjoint rappelle que ce budget sera présenté au Conseil municipal le 12 octobre prochain, puis étudié par la commission des finances lors d'une séance qui aura lieu le lundi 26 octobre.

### Fonds de roulement en faveur de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève-Sud (AFJ-GSO)

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2015, la délibération relative à l'octroi d'un prêt de CHF 10'000.- en tant que fonds de roulement en faveur l'AFJ-GSO a été approuvée, mais un certain nombre de questions avaient été posées. M. Truan y apporte les réponses suivantes :

- Il s'agit bien d'un prêt en tant que fonds de roulement et non d'un capital de dotation. Ce montant sera restitué à la commune si cette dernière quitte l'association. La structure juridique d'une association (art. 60 et ss du code civil) ne permet pas l'apport d'un capital de dotation.
- Les besoins en liquidités sont récurrents depuis le début de l'activité de l'AFJ-GSO et jusqu'à présent, c'est la commune de Carouge qui a fait office de « banque » en avançant le montant de ses subventions. Par ailleurs, le volume d'activité (et donc les charges) a augmenté : il est passé de 140'000 à 178'000 heures d'enfants accueillis en peu de temps. De plus, l'association ne peut faire aucune réserve de trésorerie, car elle redistribue aux communes l'éventuel excédent de recettes en fin d'exercice.
- Les autres AFJ du canton rencontrent le même problème et ont également obtenu des fonds de roulements des communes partenaires, notamment l'AFJ Rhône Sud pour un montant bien plus conséquent.
- Le montant de CHF 180'000 (Fonds de roulement total) correspond à environ un mois de charges.
- Enfin, il n'est pas envisageable que ce type de prêt soit accordé par l'Association des communes genevoises (ACG). En effet, l'ACG ne dispose pas de budget pour cela et elle n'est pas membre de l'Association intercommunale pour l'accueil familial. Par ailleurs, le Fonds intercommunal, qui octroie des subventions pour différents projets ou activités ayant un rayonnement intercommunal ou cantonal, ne peut pas accorder de prêt à une association.

### Projet d'immeubles aux Saussac et attribution des appartements PPE

Comme annoncé lors de la séance du 22 juin dernier, le Comité d'attribution des 16 appartements à vendre dans les futurs immeubles des Saussac s'est réuni la semaine passée.

M. Truan rappelle que ce comité est composé d'un conseiller municipal par groupe et des membres de l'Exécutif, et qu'il était assisté de la collaboratrice de la régie Naef qui est en charge de ce dossier, d'un notaire (pour les tirages au sort) et du secrétaire communal. Après avoir pris connaissance de la liste des candidats-acquéreurs qui avaient rempli toutes les conditions prévues (ils étaient 21), le comité a procédé à l'attribution des appartements en appliquant la procédure mise en place il y a quelques mois par la Mairie et par la commission des bâtiments. Les 16 appartements ont été attribués et tous les candidats-acquéreurs vont recevoir très prochainement un courrier de la régie Naef.

Le Président remercie la Mairie pour ces informations et ouvre la discussion.

Concernant la réunion du 28 septembre sur la parcelle des Crêts, bien qu'il comprenne la position diplomatique de la Mairie, M. Forestier regrette l'absence de cette dernière alors que les enjeux liés à un apport de 800 à 1000 personnes sont importants pour la commune. Il pense qu'un suivi pourra être fait par le ou les Conseiller(e)s municipaux(les) riverain(e)s qui s'y rendront. Faisant partie de l'Association du quartier Sous-le-Crêts, il a pu constater que les habitants sont conscients des enjeux et qu'ils se montrent ouverts à la concertation et à la discussion pour que les choses se passent au mieux. Selon lui, il ne devrait y avoir aucune levée de boucliers, mais la discussion sera probablement longue. M. Forestier suppose que la Mairie aura des contacts directs avec les promoteurs, mais il aurait trouvé intéressant qu'elle assiste à cette réunion.

M. Lavorel lui répond que ce n'est pas parce que l'Exécutif n'assiste pas à la séance qu'il ne collaborera pas. L'idée est d'éviter d'être à côté des promoteurs pendant la réunion et de laisser penser aux habitants que la commune a déjà accepté le projet. M. le Maire indique vouloir privilégier une relation directe habitants/promoteurs lors de cette séance. Les associations, les promoteurs et la commune se rencontreront par la suite.

#### **4. Nomination des président(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote pour 2016**

Le Vice-Président rappelle que comme chaque automne, le Conseil municipal doit, sur proposition de la Mairie, désigner pour l'année à venir les président(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote ainsi que leurs suppléants. Il est de coutume de faire un tournus entre les partis d'une année à l'autre.

M. Niederhauser ajoute qu'en principe, les suppléants de chaque fonction deviennent titulaires l'année suivante. Ainsi, en 2015 la présidence est assurée par Mme Bernardet et sa suppléante est Mme Hirsch, de sorte que cette dernière devrait prendre la présidence selon la règle du tournus et un(e) suppléant(e) devrait être nommé(e). En ce qui concerne la vice-présidence, elle est revenue à M. Calame en 2015 et sa suppléance à M. Berthet : dans ce cas, il faudra désigner un nouveau vice-président et son suppléant.

Mme Schneider-Bidaux propose Mme Latour pour la vice-présidence, M. Botbol propose Mme Hirsch pour la présidence et M. Bourqui propose Mme Tomassi pour la suppléance de la vice-présidence.

Suite à quelques hésitations, le Président rappelle que c'est le(la) suppléant(e) de la présidence qui devient président(e), et non le(la) vice-président(e). M. Niederhauser relève par ailleurs qu'il y avait auparavant cinq groupes politiques autour de la table. Après discussion entre les groupes, les candidatures suivantes sont proposées :

Mme Véronique Hirsch, Présidente  
Mme Sabine Latour, suppléante de la Présidente  
Mme Christine Tomassi, Vice-présidente  
Mme Dominique Bernardet, suppléante de la Vice-présidente.

Le Vice-Président soumet ces quatre candidates au vote : elles sont élues par acclamation.

#### **5. Election des membres du Conseil des Anciens de Troinex pour la période 2015-2020**

Le Vice-Président annonce que l'élection se fera à bulletin secret étant donné qu'il y a davantage de candidats (19) que de sièges à pourvoir (17) ; M. Duquesne indique que les Conseiller(e)s municipaux(les) devront donc tracer au moins deux noms sur la liste qui leur sera distribuée.

M. Niederhauser précise que comme il s'agit d'une élection, le règlement du Conseil Municipal exige que deux scrutateurs soient nommés afin d'assurer le bon déroulement du scrutin et de son dépouillement. Mme Tomassi et M. Rüttimann sont désignés scrutateurs.

Les bulletins de vote sont distribués, puis récupérés dans une urne et le Vice-Président suspend momentanément la séance pour procéder au dépouillement.

Une fois le dépouillement effectué, M. Duquesne rouvre la séance en indiquant que seize bulletins sont rentrés et qu'ils étaient tous valables. Il annonce ensuite le résultat de l'élection :

**Sont élus pour la période 2015-2020 :**

M. Pierre Babel (membre sortant)  
M. David Baddeley (nouveau)  
Mme Janine Berberat (nouvelle)  
Mme Jacqueline Bidaux (nouvelle)  
M. Jean-Jacques Chevalley (membre sortant)  
Mme Clairette Davaud (membre sortante)  
M. Bernard Eich (membre sortant)  
M. Luc Forestier (membre sortant)  
M. Robert Haldi (membre sortant)  
M. Alexander Hawthorne (membre sortant)  
M. Raymond Jeanrenaud (membre sortant)  
Mme Josiane Magnenat (membre sortante)  
M. José Pittet (membre sortant)  
Mme Georgette Pugin (membre sortante)  
M. Frédéric Reymond (membre sortant)  
Mme Elsbeth Ruegg (membre sortante)  
Mme Marthi Ungar (membre sortante)

Viennent ensuite :

1. M. Jean-Pierre Waefler
2. M. Christopher Shorrock.

**6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 24 juin 2015)**

Le Vice-Président rappelle qu'il s'agit d'une procédure d'approbation tacite : le Conseil municipal n'a pas besoin de voter sur chaque décision de l'ACG, mais il pourrait s'opposer à l'une ou l'autre d'entre elles. M. Duquesne invite donc les Conseillers(es) municipaux(les) à faire leurs éventuelles remarques à l'issue de la lecture du libellé, à défaut de quoi l'accord du Conseil municipal est tacitement donné.

- Octroi en 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée.
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus
- Financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- Financement 2016, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.
- Participation 2016 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.-.
- Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- Participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de CHF 3'300'000.-.
- Participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'500'000.-.
- Octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Il n'y a pas de remarques concernant ces différentes décisions.

M. le Maire explique que depuis quelques années, ces décisions de l'ACG sont systématiquement inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil. Il souligne qu'une autre pratique est possible : celle de les présenter au Bureau, qui décide de soumettre ou non un ou plusieurs points au Conseil municipal.

Le Vice-Président propose que cette question soit posée à la prochaine réunion du Bureau et que, jusqu'à nouvel avis, la procédure reste la même.

## **7. Propositions individuelles et questions**

A la question de Mme Latour de savoir si la commune est déjà reliée par fibre optique, M. Niederhauser répond que Troinex fait effectivement partie des 37 communes reliées depuis deux ou trois ans. M. Duquesne précise que l'on parle uniquement de la mairie (il s'agit du réseau intercommunal entre les différentes administrations), mais pas de l'ensemble des habitants de la commune, qui ne bénéficient pas encore de la fibre optique.

Mme Schneider-Bidaux souhaite remercier la personne qui a eu l'excellente idée de mettre des bouteilles d'eau à disposition des Conseiller(e)s municipaux(les) pendant les séances.

### **7.1 Carrousels de la Fête des Promotions**

Concernant le débriefing qui sera fait par la commission des loisirs au sujet de la Fête des Promotions, Mme Beaud propose d'engager une réflexion pour un meilleur accès aux carrousels. En effet, elle a constaté la présence de plus grands qui poussent les enfants plus jeunes et empêchent ces derniers de profiter de certains manèges. Certaines communes distribuent des bracelets et pour éviter que cela ne limite les grands frères et grandes sœurs qui viennent participer à la fête, il serait envisageable d'autoriser les enfants munis d'un bracelet à être accompagnés.

Mme Schneider-Bidaux souligne que dans une commune, les deux premières heures sont réservées aux enfants de l'école puis les manèges sont ouverts à tout le monde.

Le Vice-Président prend note de ces remarques et propose que ce sujet soit discuté lors de la prochaine séance de commission.

### **7.2 Odeurs et dépôts sauvages à la déchetterie**

M. Botbol signale qu'à sa connaissance, le problème de la déchetterie n'est toujours pas résolu et il y a régulièrement des dépôts insalubres. Avec les nouvelles constructions amenant 700 habitants de plus, il demande si un projet est envisagé pour résoudre la situation.

M. le Maire répond qu'il y aura des mini-déchetteries enterrées aux Saussac avec des containers pour le verre, le papier, le PET. Il demande à M. Botbol de quelle déchetterie il parle, sachant qu'il y a eu des problèmes de ramassage avant l'été. M. Botbol indique qu'il s'agit surtout de la déchetterie du chemin Lullin, mais il pense que le problème est général.

M. Jordi renchérit en évoquant son déplacement à la déchetterie le dimanche précédent : la situation était déplorable. Selon lui, il y a aussi des habitants d'autres communes qui viennent à la déchetterie et des indices sur ces personnes peuvent être trouvés. M. Jordi appelle à imiter les communes environnantes en fermant les deux portails en-dehors des heures d'ouverture, puisque ces portails restent pour l'instant ouverts tout le week-end. Il décrit les tas de déchets de cuisine déposés à côté du container ainsi que les cartons de légumes et les déchets verts qui proviennent d'entreprises, notamment troinésiennes, ce qui est interdit.

Pour M. le Maire, si les portails étaient fermés, les déchets seraient abandonnés devant l'entrée. Il fait un parallèle avec l'époque des frigos avec les vignettes : ceux qui ne voulaient pas payer les CHF 80.- de vignette les mettaient dans les bois. L'avantage du système actuel est de pouvoir gérer les déchets qui sont déposés à l'intérieur du périmètre et d'éviter qu'ils ne soient abandonnés ailleurs.

Mme Latour fait également part de son effarement le week-end dernier devant l'état navrant des lieux et elle demande s'il n'est pas temps de rénover cette déchetterie, d'autant plus qu'elle est au milieu du village. Les gens se plaignent des odeurs, des déchets de cuisine, des dépôts sauvages. Mme Latour ajoute qu'elle a vu des arbres dans la benne verte qui ne peuvent venir de particuliers. Elle trouve que d'autres déchetteries alentour, notamment près de la salle des fêtes de Carouge, sont en bien meilleur état. Par ailleurs, elle informe avoir discuté avec le jardinier qui a nettoyé les lieux vendredi à 15h et retrouvé de nombreux déchets à 15h30 déjà !

M. le Maire propose d'inclure un projet de transformation ou de rénovation de la déchetterie dans la réflexion globale sur le centre du village qui va être lancée.

M. Niederhauser signale que Troinex n'est pas la seule commune à connaître ce genre de problèmes et qu'une solution pour améliorer la situation serait d'avoir une présence plus importante, ce qui a un coût. Il cite les cas de Veyrier, Satigny ou Bardonnex où soit l'intérieur de la déchetterie est encore pire qu'à Troinex, soit le pourtour de l'entrée est recouvert de déchets, car l'accès est fermé durant le week-end.

M. Murith partage son expérience au sein de la commune de Carouge : le service travaux-voirie avait une déchetterie qui a dû être supprimée parce qu'entreprises comme particuliers y apportaient systématiquement des déchets. A ses yeux, la communication est importante afin d'informer sur les lieux de dépôts destinés aux individus ou aux entreprises. D'autre part, s'étant rendu dimanche à la déchetterie, M. Murith a pu constater l'accumulation de déchets industriels, créant un malaise. Il se dit convaincu qu'une réflexion globale sur le système actuel est à mener, car celui-ci appelle à amener des déchets, notamment certains frontaliers qui les trient puis en prennent avec eux.

Mme Reymond-Dorsay pense que le sort de la plus petite déchetterie, pas toujours salubre, qui se situe à la place de la Mairie mériterait également d'être discuté.

M. Jordi fait remarquer que les premières années, le portail de la grande déchetterie était fermé, sauf certains jours, lorsque quelqu'un était là. Selon lui, ce système marchait beaucoup mieux.

M. le Maire relève que si la solution à ce problème récurrent était simple, elle aurait déjà été trouvée, mais malheureusement la majorité des communes ont le même problème. Il fait la comparaison avec la problématique des parents d'élèves qui se garent n'importe où lors des entrées et sorties d'école.

Mme Schneider-Bidaux demande, en premier lieu, si la Mairie a pu constater une amélioration de la situation des déchets de cuisine dans la grande déchetterie depuis l'utilisation des pastilles. En deuxième lieu, au sujet des petites déchetteries et bien que la communication aux habitants soit satisfaisante sur les dates de ramassage ou lieux de dépôts, elle explique avoir vu des déchets industriels, à savoir de grands sacs en plastique contenant des bouteilles de PET qu'une seule famille ne peut avoir utilisées. En troisième lieu, elle déplore l'état des lieux devant la Mairie, avec des cartons au mauvais endroit et des bouteilles à côté du container. Elle insiste sur la pertinence d'une réflexion sur des ressources humaines plus importantes dans le cadre de ce thème.

Mme Bernardet, en tant que présidente de la Commission Agenda 21, mentionne que cette dernière va être convoquée prochainement et que ce sujet figurera à l'ordre du jour. En effet, la gestion des déchets fait clairement partie des tâches de cette commission et ce sujet peut tout à fait être son premier gros dossier à étudier.

M. Duquesne propose de clore la discussion sur ce sujet qui sera effectivement repris en commission.

### **7.3 Supports supplémentaires pour l'affichage**

M. Forestier évoque la motion « Affichage associatif » déposée en 2007 par les Libéraux de Troinex qui demandait la mise à disposition de supports supplémentaires pour la pose d'affiches et avis divers. A l'époque, la commission avait jugé que la demande ne justifiait pas de supports supplémentaires, mais son rapport concluait tout de même à envisager l'ajout d'un panneau au chemin Dottrens : M. Forestier demande où en est la mise en place de celui-ci. Par ailleurs, en raison de la richesse culturelle de Troinex et de ses environs en matière d'associations et d'organisation d'évènements, ainsi que du peu d'espace disponible pour l'affichage, le PLR souhaite que sa motion de 2007 soit réactivée et mise à l'ordre du jour d'une prochaine Commission « communication ».

Par « supports pour affichage », M. Forestier explique entendre des panneaux plus libres que ce qui existe actuellement, comme par exemple les « colonnes Morris » déjà proposées à l'époque, qui seraient à disposition des associations à but non lucratif, mais pas des entreprises commerciales. Il rappelle que l'affichage sauvage peut être sanctionné par une amende administrative allant de CHF 100 à 60'000. Concernant la « colonne Morris », dont il fait circuler des photos, M. Forestier estime que certaines permettent de mieux protéger les affiches en cas de mauvais temps et de rester esthétiques afin de ne pas péjorer la beauté du village.

Le Vice-Président demande s'il faut mettre au vote la réactivation de la motion et sont renvoi en commission.

La Commission Agenda 21 s'occupant également de la communication, Mme Bernardet suggère que

ce sujet soit le deuxième point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

A la question de savoir si cela s'applique aussi aux partis politiques qui posent des panneaux à différents endroits lors des élections, M. Forestier répond que les affiches politiques mises sans autorisation sont soumises à la loi contre les affichages sauvages et peuvent être sanctionnées.

M. le Maire explique que les partis sollicitent de la commune l'autorisation d'afficher pendant la période électorale ; l'Exécutif accorde cette autorisation en rappelant les règles d'usage et les affichages sont donc autorisés pendant la campagne, à certaines conditions.

M. Botbol souhaitant savoir s'il faut une autorisation pour afficher sur la colonne ou si un commerçant peut y mettre sa publicité, M. Forestier lui précise que la motion concerne l'affichage associatif, donc pour promouvoir des activités locales à but non lucratif et non des publicités commerciales.

#### **8. Huis clos : demandes de naturalisation**

Après avoir prononcé le huis clos, M. Duquesne passe la parole à M. le Maire, qui présente deux demandes de naturalisation qui sont toutes deux préavisées favorablement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15.

Le Vice-Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :